

# Compte-rendu de séance du Conseil Municipal

du 3 mai 2013

L'an deux mille treize, le 3 mai à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de GIVERNY, convoqué le 16 avril 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LANDAIS, Maire.

Etaient présents : Mr Claude LANDAIS, Mme Monique DELEMME, Mr Daniel DROIN, Mr Norbert FAVIN, Mr Yves HERGOUALC'H, Mme Diana GUILLAUME, Mr Philippe CHAUVEAU, Mr Yves LEERS, Mme Monique FALC'HON, Mr François LAMY

Pouvoirs : Mr Emmanuel BESNARD à Mr Yves LEERS  
Mr Jean PUCHEU à Mr Norbert FAVIN

Secrétaire de séance : Mr Daniel DROIN

Le compte-rendu du Conseil municipal du 29 mars 2013 lu par Mme Monique FALC'HON, est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire nous fait part de l'inquiétude du SIEGE, de voir les produits d'une taxe prélevée sur les quittances d'électricité détournée vers le Conseil Général.

Aussi d'un bref exposé sur la future organisation des structures administratives à l'horizon 2015/2016.

## **CREATION DE DEUX POSTES "EMPLOIS AVENIR"**

Durant la première quinzaine de mai, nous n'avons plus d'employés municipaux disponibles, l'un est en congé maladie depuis un mois, l'autre solde ses congés. Mr Droin colmate les brèches....

Deux postes à pourvoir, l'un en prévision d'un départ à la retraite et l'autre pour pallier aux surcharges saisonnières et renforcer la maintenance générale de la commune.

Les contrats d'avenir bénéficient d'une aide de l'Etat fixée à 75% du taux horaire brut du SMIC et d'exonération de charges patronales de sécurité sociale pour tout jeune âgé de 16 à 25 ans inscrit au Pôle emploi.

- Durée du contrat : 3 ans
- Période d'essai de 2 mois
- Durée de travail hebdomadaire : 35 heures

A l'unanimité, le conseil municipal décide de recruter deux personnes remplissant les conditions requises.

Monsieur le Maire va poursuivre les démarches auprès de Pôle Emploi pour recruter ces deux personnes afin d'être opérationnel au 1er juin prochain.

### **DELIBERATION**

#### **Objet : EMPLOIS AVENIR**

##### **Le Maire informe et propose à l'assemblée :**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat Emplois d'avenir de 3 ans au maximum réglementé par le code du travail.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Notre commune peut donc décider d'y recourir.

Nous avons deux postes à prévoir pour :

- ✓ remplacement d'un adjoint technique titulaire en prévision de son départ en retraite d'ici deux ans.
- ✓ pallier à la surcharge des tâches saisonnières et la maintenance générale de la commune.

Ces contrats bénéficient d'une aide de l'Etat fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C et d'exonération de charges patronales de sécurité sociale pour tout jeune âgé de 16 à 25 ans inscrit au Pole Emploi.

- Durée du contrat : 3 ans
- Période d'essai de deux mois.
- Durée du travail hebdomadaire : 35 heures
- Rémunération : S.M.I.C

**Le conseil municipal  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité**

Vu la loi n°2012-1189 du 26/10/2012 et les décrets n° 2012-1210 et 1211 du 31/10/2012 portant création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail,

Vu l'arrêté du 31/10/2012 qui fixe le montant de l'aide financière de l'Etat,

#### **DECIDE :**

- le recrutement de deux Emplois d'avenir à temps complet (espaces verts, électricité, maçonnerie, mécanique...) à compter du 1er juin 2013
- de poursuivre les négociations avec Pole Emploi pour la recherche des candidats.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents en résultant.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **DECISION MODIFICATIVE n°1**

Afin de financer la part restant à la charge de la commune des Emplois Avenir, il est impératif de dégager la somme de 9 040 € suivant le tableau de la délibération ci-après.

### **Délibération**

#### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1, L 2312.1 et L 2312.2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2013 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours

Considérant d'autre part, la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables :

**Le Conseil Municipal  
Après avoir délibéré,  
à l'unanimité**

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-après :

# GIVERNY - BP 2013

## DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

03/05/2013

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2013	DM n°1	Total	RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2013	DM n°1	total BP 2013
				BP 2013					
61521	Travaux terrains	12 500	-1040	11 460					
61522	Travaux bâtiments	11 573	-3000	8 573	6419	Remb. Sur rémunérations du	800	17 152	17 952
61523	Travaux voies et réseaux	21 200	-5 000	16 200					
64168	Personnel (emplois avenir)	106 000	23 000	129 000					
64168	Charges Personnel (EA)		2 780	2 780					
6336	Cotisations (EA)	1 900	412	2 312					
	<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	531 012,11	17 152	548 164,11		<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	531 012,11	17 152	548 164,11

### INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2013	DM n°1	Total BP 2013	RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2013	DM n°1	Total BP 2013
	<b>Total Dépenses investissement DM</b>		0			<b>Total Recettes Investissement DM</b>		0	
	<b>Total Dépenses investissement</b>	599 143,11	0	599 143,11		<b>Total Recettes Investissement</b>	599 143,11	0	599 143,11

## TOILETTES PUBLIQUES

Mr le Maire nous informe de l'avancement du sujet, d'une part la fin des travaux de construction de l'édifice est programmée pour début juillet, d'autre part des négociations sont en cours avec la CAPE, le Conseil Général, la Fondation Claude Monet et le Musée des Impressionnistes. Mr Diego Candil a été désigné comme rapporteur du groupe.

La commune accepterait la gestion mais en aucun cas la charge financière de fonctionnement qui relèverait, à notre avis, de la compétence Tourisme de la CAPE.

A ce jour, quatre hypothèses sont en débat :

1. Toilettes non payantes avec 2 personnes et demi SMIC
2. Toilettes non payantes avec 3 personnes Convention CAE
3. Toilettes payantes avec 3 personnes Contrat d'Avenir
4. Toilettes payantes avec 3 personnes, 0.30€

Une prochaine réunion affinera l'hypothèse retenue.

## ECOLE

Mr le Maire lit le compte rendu du Conseil d'école qui s'est tenu le 7 mars écoulé

- Réforme des rythmes scolaires : mise en place en 2014
- Nettoyage des Berges de Seine
- Carnaval sur le thème de l'abeille proposé par Mme NAYAGAM
- Taille des arbres fruitiers de la cour de l'école par Messieurs HERGOUALC'H et BESNARD
- La municipalité a financé l'achat d'un rétroprojecteur
- l'intervention le 13 mai prochain d'un apiculteur et invitation de tous les Givernois qui le souhaitent.

- Une promenade botanique avec Gérard Fortier, professeur de SVT sur les plantes du bord de l'Epte. sont les principaux sujets évoqués.

## BUS ANGLAIS, VENTE A EMPORTER

Le 11 avril 2013, un courrier adressé à la mairie, par un habitant de Ste Colombe, demandait l'autorisation de stationner sur le parking municipal, d'un bus anglais transformé en lieu de restauration sur place ou à emporter.

Cette demande avait été refusée.

Le 3 mai, un second courrier nous avisait de l'ouverture le 6 mai de ce lieu de restauration sur le terrain privé de l'ancienne station service !...

A l'unanimité, le conseil municipal déplore cette initiative.

## HANDICIEL

Une association ébroïcienne de vol libre en parapente, pour handicapés, sollicitait l'autorisation d'implanter un site de décollage sur notre commune.

Cette demande a été refusée.

## QUESTIONS DIVERSES

- Mr le maire va s'informer sur les modalités d'application de la **taxe de participation**, pour les commerces et chambres d'hôtes n'ayant pas de place de stationnement, ainsi que sur la limitation des surfaces des enseignes commerciales.
- Lettre du **syndicat des taxis vernonnais** protestant de la mise en place de navettes supplémentaires TVS les privant de recettes et de menaces de faillite.

- **Co-visibilité**: Certains conseillers municipaux s' émeuvent des constructions faites et à venir sur le coteau du Petit Val à Vernon. Constructions disgracieuses sur des mamelons en bordure de la forêt de Bizy. La ville de Vernon nous a demandé un avis.

Les membres de la commission urbanisme se sont rendus sur place et ont émis chacun un avis personnel.

Mr Chauveau, contre. Mr Leers, contre. Mme Delemme accepte une construction à condition d'en limiter la hauteur à celle de la construction devant. Mr Landais accepte les deux implantations à condition de limiter la hauteur des maisons et maintenir le rideau d'arbres. Mr Besnard ne voit pas d'objection au projet.

Mr DROIN s'insurge de cette démarche de co-visibilité arguant que la réciprocité est vraie, ces constructions ont une vue imprenable du clocher de Ste Radegonde et des villas du chemin du Rouet et du Sentier Delorme.

Enfin sachez que dans une décennie, l'arborisation de ces nouvelles constructions aura tempéré la froideur des murs.

Un courrier sera fait à Mr Lecomte, adjoint à l'Urbanisme de Vernon lui faisant part que la commune souhaiterait que ne soit autorisée qu'une seule construction d'une hauteur limitée à celle des maisons existantes et que le rideau d'arbres soit maintenu.

- **Journées de la Pierre, les 25 et 26 mai sur le Pré Baudy** organisé par le Club 41 et l'aide de l'association des "Amis de Giverny".  
l'Association des Amis du Musée de Vernon propose une subvention de 1500€ à condition de récupérer le 1er prix du concours.  
L'Association "les Amis de Giverny" propose de financer, un bénitier en pierre de Vernon pour notre Eglise, en lieu et place du bénitier qui fût volé il y a quelques années !...
- La mise en place de la **signalétique de la rue Claude Monet en rue piétonne** se fera du 8 mai au 29 septembre.  
Le planning sera adressé à tous les conseillers.
- **Un arrêté concernant le nouveau plan de circulation dans la rue Claude Monet et les rues adjacentes** a été soumis à la Gendarmerie, à la Poste et au service ordures ménagères de la CAPE. Il deviendra effectif dès le retour d'avis de ces services.

La séance est levée à 21h40.